

Nouvelles locales du vendredi 1er avril 2016

@rib News, 01/04/2016 | Gouvernance - L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques OLUCOME s'inquiète de la gestion des fonds reçus par le gouvernement dans le cadre de l'AMISOM. L'OLUCOME avoue que les recettes reçues dans ce cadre n'apparaissent pas dans le budget national. Cette ONG locale précise que dans les budgets généraux de l'Etat exercice 2012, 2013 et 2014, il apparaît respectivement les recettes exceptionnelles dans le cadre de l'AMISOM de 26 milliards Fbu, 29.520 milliards Fbu et 3 milliards Fbu. Depuis cet exercice de 2014 à ce jour, ces recettes reçues dans le cadre de l'AMISOM de l'ordre de plus de 29 milliards Fbu par an sont apparues dans le budget général de l'Etat. L'OLUCOME signale également que le montant de dépenses avant de 2007 à 2011 n'ont jamais eu de traçabilité budgétaire.

Le Burundi a signé avec l'Union Africaine un mémorandum d'entente sur l'envoi des militaires en Somalie pour le maintien de la paix il y a à peu près 10 ans. Une partie des fonds de salaire de ces militaires est reçue par le Burundi. Il s'agit d'un retrait de 200 dollars américains par mois et par militaire en mission. En plus, elle affirme que de ces montants de l'AMISOM, le gouvernement burundais retire mensuellement depuis 2010 sur le salaire de chaque policier en mission en Haïti, Côte d'Ivoire, Sud Soudan et République Centrafricaine, une somme de 200 dollars américains. L'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques se demande où vont ces montants. La somme totale évaluée par l'OLUCOME est de 40 milliards de Francs burundais par an. L'utilisation de ces recettes exceptionnelles échappe à tout contrôle et viole le principe de unicité budgétaire. L'OLUCOME demande aux bords de l'AMISOM d'exiger un audit international sur ce compte et se convenir sur d'autres modalités de gestion du montant de 40 milliards de Fbu et demander au gouvernement burundais en place de leur montrer la destination de ces 200 dollars américains reçus mensuellement sur le salaire de chaque policier en mission en Haïti, en Côte d'Ivoire, Sud Soudan, Mali et République Centrafricaine.

• Droit de l'homme - Une fille âgée de 18 ans a été violée par un groupe de 6 individus le soir de ce jeudi à Buganda de la province Cibitoke. Elle a été admise au centre de santé local pour des soins intensifs. La jeune fille a été enlevée sur une route du même secteur avant d'être séquestrée dans une maison où elle a été violée à plusieurs reprises. Les défenseurs des droits des femmes à Buganda parlent d'un crime odieux et demandent justice. Le parquet de Cibitoke a annoncé l'arrestation de trois suspects. - Depuis plus d'un mois, des repentis sont logés et gardés par le service national de renseignement du Burundi. Ces individus sont libres de leurs mouvements et collaborent avec l'armée et la police. Un de ces repentis a même reconnu son implication dans l'assassinat des trois sœurs italiennes en septembre 2014 à Bujumbura. Pour une certaine opinion, le fait que ces criminels ne soient pas détenus dans une maison pénitentiaire constitue une violation de la loi. De son côté, la ministre de la justice Aimée Laurentine Kanyana estime que la procédure suit son cours normal.

- L'artiste et animateur radio Kigingi est entre les mains de la Documentation de Bujumbura après qu'il participait à une tournée promotionnelle de la bière Primus à l'intérieur du pays. Des agents de la documentation l'ont interpellé ce jeudi à l'hôtel-restaurant "Baze Lodge" du chef-lieu de la province de Muramvya et ensuite passé la nuit à la brigade de Muramvya. Ses proches espéraient une libération rapide. Mais leur stupéfaction, Kigingi a été transféré dans les bureaux de la Documentation à Bujumbura. L'humoriste a été transporté dans un véhicule de ce service après avoir été ligoté selon des témoins. Kigingi sera poursuivi pour outrage envers le chef de l'Etat lors d'une soirée festive organisée l'année passée au Rwanda. L'entourage et les fans se disent inquiets du sort réservé à l'animateur.

• Diplomatie - Le Rwanda demande une information complète sur les circonstances de la mort de son ressortissant Jacques Bihozagara ancien ministre et ambassadeur. Kigali qualifie la mort de cet ancien diplomate de suspecte. Dans un document du ministère rwandais des affaires étrangères sorti l'après-midi de ce jeudi 31 mars, Kigali demande aussi des explications sur la détention depuis décembre 2015, de son ressortissant. Ce ministère précise que Bihozagara ferait partie d'une liste de plusieurs rwandais morts violemment ou dans des circonstances suspectes au Burundi ces derniers mois, comme l'affirme le ministère rwandais des affaires étrangères. Le Rwanda demande également ce que la famille du défunt soit facilitée dans ces efforts de rapatriement de la dépouille.

• Politique - L'ancien Président de la République Domitien Ndayizeye estime que le gouvernement devrait négocier avec ses vrais opposants dans les meilleurs délais pour que l'Union Européenne allège ses sanctions dernières prises contre le Burundi. Si le gouvernement ne cède pas, il risque de manquer l'argent pour payer les fonctionnaires.

• Société - Dans une session d'échange avec les responsables des médias, sous le thème « La liberté de la presse et responsabilité sociale des médias », le coordinateur du studio Ijambo au sein de Search for Common Ground indique que les médias doivent contribuer à la consolidation de la paix. James Niyonzima dit que les radios doivent s'abstenir de contenir des contenus médiatiques qui peuvent nuire à la société. Pour lui, la liberté de la presse doit être bénéfique à la société. Il précise que les médias doivent éviter de diffuser des contenus médiatiques qui peuvent nuire à la population. Le coordinateur du studio Ijambo invite les professionnels des médias à respecter la responsabilité sociale des médias.